

*Liberté Egalité Fraternité
République Française*

Ministère de la Culture et de la Communication

10 MAI 2012

Le Ministre

Madame Catherine PÉGARD
Présidente de l'Établissement public du château,
du musée et du domaine national de Versailles
RP 834
78008 VERSAILLES CEDEX

Nos réf. CC/3233/KFE

Chère Madame la Présidente,

Vous avez été nommée par décret du Président de la République, à compter du 2 octobre 2011 et pour une durée de cinq ans, présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine de Versailles (EPV) qui regroupe les châteaux et les musées nationaux de Versailles et de Trianon et leurs dépendances, ainsi que les fontaines, jardins et parc incluant le domaine de Marly. Le service de la conservation des musées assure également les missions de grand département patrimonial, au sens des dispositions du Code du patrimoine, relatives aux musées nationaux. Votre fonction s'exerce dans le cadre du décret n° 2010-1367 du 11 novembre 2010, relatif à l'établissement public.

Je souhaite vous préciser, par cette lettre de mission, les objectifs prioritaires qui guideront votre action au cours de votre mandat. Ils correspondent à ceux que le ministère s'est fixé en matière de conservation, d'enrichissement et de promotion du patrimoine national, ainsi que de démocratisation de l'accès à la culture. Ils s'inscrivent dans la continuité de l'action de votre prédécesseur. Ils sont également fidèles au contrat de performance dont est doté votre établissement pour la période 2011-2013.

Dans le cadre de la mission générale de conservation de l'ensemble immobilier qui est confié à l'EPV, vous vous attacherez à développer des programmes d'entretien systématiques. Vous veillerez à mener à leur terme, dans le respect du calendrier et de leur enveloppe budgétaire, les opérations inscrites au programme de la première phase du schéma directeur, en particulier le réaménagement du Pavillon Dufour et de la Vieille aile pour l'accueil des visiteurs individuels. Sans attendre la fin prévisionnelle de ces opérations, à l'horizon 2014, vous entreprendrez les travaux de la deuxième phase, récemment approuvée, de ce schéma directeur. Ils comprennent notamment la rénovation des réseaux du corps central, la deuxième tranche de restauration et d'aménagement du Grand commun, ainsi que l'opération du château d'eau. J'attire tout particulièrement votre attention sur l'importance de rénover de façon complète les réseaux techniques du corps central du château de Versailles : leur état a, en effet, été au cœur des préoccupations qui ont justifié le lancement, en 2003, du schéma directeur. Aussi, convient-il de mettre définitivement en sécurité cette partie du château.

.../...

Conformément au souhait exprimé par la Cour des comptes dans son dernier rapport sur la gestion de l'EPV, vous élaborerez un rapport annuel spécifique sur la mise en œuvre de la deuxième phase du schéma directeur, présentant l'évolution du périmètre des travaux et du coût des opérations à périmètre constant, ainsi que l'avancement des différentes opérations.

Vous proposerez à mes services, avant la fin de votre mandat, les contours et les esquisses budgétaires d'une troisième phase de travaux, sous réserve que leur mise en œuvre soit conforme au calendrier pluriannuel validé pour la deuxième phase.

Vous accorderez un soin particulier aux questions de sécurité et de sûreté des immeubles, ainsi que des collections, pendant la période de grands travaux qui va affecter les parties les plus prestigieuses du château. Vous veillerez, d'une façon générale, à consulter en amont la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France sur toutes les études et les projets d'aménagement ou de restauration, afin de garantir le bon exercice, par celle-ci, du contrôle scientifique et technique prescrit par la réglementation applicable aux travaux sur les monuments historiques.

La mission domaniale de l'EPV a été confortée par le décret du 11 novembre 2010 et par la convention d'utilisation des biens confiés par l'État, pour une durée de trente ans, à l'établissement, et signée au mois de juin 2011. Je souhaite que vous favorisiez, en lien et avec le soutien de mes services, le rattachement à votre établissement des parties de l'ancien domaine royal, mentionnées par ce décret, qui demeuraient, en 1995, contrôlées par une administration nationale autre que le ministère de la Culture.

Vous engagerez, au cours de votre mandat, la requalification patrimoniale du site des Mortemets, ainsi que celui des Matelots, si le transfert de ce dernier à l'établissement que vous présidez intervient dans ce délai. Vous vous attacherez également à poursuivre l'élaboration d'un plan de gestion du domaine, que vous soumettrez pour approbation à mes services.

Vous poursuivrez, en parallèle, la politique patrimoniale visant à améliorer la conservation, la restauration, l'enrichissement et la présentation des collections nationales, dont l'EPV a la garde pour le compte de l'État. Vous en exposerez les grands axes dans un nouveau projet scientifique et culturel devant être approuvé au cours de l'année 2012. Ce projet devra notamment traiter du remeublement des appartements royaux et princiers, ainsi qu'amorcer la réflexion sur le redéploiement de certaines parties des collections, comme celle du musée d'Histoire. Il abordera aussi, en liaison avec le schéma directeur de travaux et les interventions confiées à l'architecte en chef des monuments historiques, l'aspect scientifique de la restauration des grands décors intérieurs et de la statuaire extérieure. Il vous appartiendra, en outre, de respecter l'objectif d'un recensement complet des collections d'ici l'année 2014.

Vous formaliserez les principes de la politique d'expositions temporaires de l'EPV. Vous favoriserez la publication, en format papier et numérique en ligne, de catalogues raisonnés des collections. Vous veillerez, de surcroît, à poursuivre les efforts fournis en matière de recherche et de diffusion de la connaissance aussi bien des collections que du domaine de Versailles, ainsi que de leur histoire, en mettant en cohérence les activités du « Centre de recherche du château de Versailles », groupement d'intérêt public, et celles de la conservation de l'établissement. Vous vous attacherez à affirmer le rôle de Grand département du musée national, référent scientifique dans son domaine de compétence, et poursuivrez votre partenariat avec le « Centre de musique baroque de Versailles ».

.../..

Les publics devront être au cœur de votre action. Vous poursuivrez la politique d'amélioration de l'accueil du public engagée par votre prédécesseur, notamment par une meilleure qualité de l'information en amont de la visite et par la réalisation d'une étude sur l'instauration d'un système de régulation des flux de visiteurs dans les parties les plus fréquentées du château, conformément au contrat de performance 2011-2013. Je souhaite que cette étude soit rendue dans le courant de l'année 2012, afin que vous puissiez mettre en œuvre ses conclusions à partir de l'année 2013. Vous poursuivrez vos efforts de renouvellement des dispositifs de médiation (écrite, humaine, numérique) dans les espaces permanents, ainsi que les expositions temporaires, et vous vous efforcerez de maintenir, par des offres complémentaires, l'attractivité de la visite, malgré la fermeture alternative, par moitié, du corps central au cours des prochaines années, en raison des travaux du schéma directeur.

Vous diversifierez, dans l'objectif de démocratisation de l'accès à la culture et à l'éducation artistique, la fréquentation en vous appuyant sur un programme varié de visites destiné à différents types de publics, comme celui rassemblant les personnes qui ne fréquentent pas les musées ou s'y rendent occasionnellement, ou encore celui des personnes en situation de handicap. Vous continuerez de développer votre offre pédagogique à destination du milieu scolaire. D'une manière générale, vous concevrez une programmation culturelle équilibrée, cohérente, en lien avec les lieux et les collections et laissant une part à l'expression de la création contemporaine.

Vous serez attentive à la bonne insertion de l'EPV dans son environnement local, en collaborant étroitement avec les collections territoriales concernées. Vous poursuivrez, par ailleurs, l'action culturelle « hors les murs » de l'établissement public du château, du musée et du domaine de Versailles, via des prêts et des dépôts temporaires, des projets élaborés conjointement avec des collectivités territoriales – comme le projet « Versailles à Arras » – , ou des conseils à ces dernières, en veillant à y associer les directions régionales des affaires culturelles concernées. De même, vous continuerez à contribuer au rayonnement de l'EPV à l'étranger par le biais d'expositions d'œuvres des collections nationales confiées à sa garde.

Je sais pouvoir compter sur vous pour mener une stratégie globale de développement numérique s'appuyant sur les innovations technologiques, qui contribuera, au-delà d'un élargissement des publics, à l'approfondissement et à la transmission des connaissances, ainsi qu'au renouvellement des usages publics.

La gestion de ce prestigieux ensemble patrimonial se caractérise par l'autofinancement des dépenses de fonctionnement (hors dépenses relatives aux personnels affectés par mes services et subvention de compensation des mesures de gratuité) et par une contribution significative des ressources propres au financement des dépenses d'investissement. Il vous appartiendra de pérenniser le modèle économique de l'EPV, en développant les ressources propres que constituent les recettes commerciales, de mécénat et de location d'espaces. Vous porterez également une attention particulière à l'équilibre culturel et économique de la société « *Château de Versailles Spectacles* », partenaire de la programmation.

Versailles est déjà et doit encore s'affirmer davantage comme un modèle de valorisation du domaine et de son image, dans le respect de la dignité historique et patrimoniale du site. S'agissant du dispositif tarifaire, je souhaite que les évolutions évoquées dans le contrat de performance 2011-2013, telles que le développement du forfait d'accès, la mise sous douane de nouveaux espaces et la modulation des tarifs d'entrée en fonction des périodes de fréquentation, fassent l'objet d'une réflexion partagée avec mes services avant leur éventuelle inscription à l'ordre du jour du conseil d'administration.

././.

Sur le plan du fonctionnement général de l'EPV, vous veillerez à maîtriser les coûts de gestion administrative en multipliant les efforts de rationalisation, en particulier pour la gestion du parc automobile, et de mutualisation, en intégrant, chaque fois que cela est possible, les marchés ministériels ou interministériels proposés par mes services. Il vous appartiendra de mettre en œuvre le plan d'action qui décline, sur la période 2011-2013, la stratégie ministérielle de développement durable, en se basant sur les actions déjà entreprises par l'EPV.

En matière de politique immobilière, vous rechercherez les possibilités de création, dans des immeubles situés en périphérie du domaine, de logements sociaux, qui pourront être attribués à certains de vos agents qui ne satisferaient plus aux nouvelles conditions d'attribution des logements de fonction. Cette opération, qui participera à la politique sociale de l'EPV, devra prendre en compte les contraintes patrimoniales du site.

Vous vous attacherez à créer les conditions d'un dialogue de gestion fructueux avec mes services, par le biais notamment de la mise en œuvre du contrat de performance 2011-2013.

Vous veillerez, enfin, à la qualité du dialogue social et à l'association de l'ensemble des agents de l'Établissement public du château, du musée et du domaine de Versailles à la réussite de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages respectueux. *25/10/11*

Finale,

F. Mitterrand

Frédéric MITTERRAND